

**ATHIS - AVIZE - BERGERES-LES-VERTUS - BRUGNY-VAUDANCOURT -
CHAINTRIX-BIERGES - CHALTRAIT - CHAVOT-COURCOURT -
CHOUILLY - CLAMANGES - CRAMANT - CUIS - CUMIERES - ECURY-LE-
REPOS - EPERNAY - ETRECHY - FLAVIGNY - GERMINON - GIONGES -
GIVRY-LES-LOISY - GRAUVES - LE MESNIL-SUR-OGER - LES ISTRES ET
BURY - LOISY-EN-BRIE - MAGENTA - MANCY - MARDEUIL -
MONTHELON - MORANGIS - MOSLINS - MOUSSY - OGER - OIRY -
PIERRE-MORAINS - PIERRY - PLIVOT - POCANCY - ROUFFY -
SOULIERES - SAINTMARD- LES-ROUFFY- TRECON - VAL-DES-MARAIS
- VELYE - VERT-TOULON - VERTUS - VILLENEUVE-RENNEVILLE-
CHEVIGNY - VILLERS-AUX-BOIS - VILLESENEUX - VINAY - VOIPREUX
- VOUZY**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2021 A 19H00 A EN VISIO- CONFÉRENCE

Nombre de membres de l'assemblée : 82
Nombre de membres présents : 71
Convocation envoyée le 20 mai 2021
Séance présidée par : FRANCK LEROY
Secrétaire de séance : Antoine HUMBERT
Date d'affichage du compte-rendu : 28 mai 2021

Etaient présents : M. Pascal ADAM, Conseiller Communautaire, M. Alain BANCHET, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Communautaire, M. Raphaël BONNET, Conseiller Communautaire, Mme Martine BOUTILLAT, Vice-Présidente, Mme Marie-Christine BRESSION, Conseillère Communautaire, M. Patrick BUFFRY, Conseiller Communautaire, M. Gérard BUTIN, Conseiller Communautaire, Mme Annie CALLOT, Conseillère Communautaire, Mme Abida CHARIF, Conseillère Communautaire, Mme Dominique CHARLOT, Conseillère Communautaire, M. Philippe CLAUDOTTE, Vice-Président, Mme Patricia COLARDELLE, Conseillère Communautaire, M. Patrick COLLOBERT, Conseiller Communautaire, Mme Catherine CROZAT, Conseillère Communautaire, M. Denis DE CHILLOU, Vice-Président, Mme Roxane DE VARINE, Vice-Présidente, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Communautaire, M. Max DENIS, Vice-Président, M. Pascal DESAUTELS, Conseiller Communautaire, M. Christophe DESMARETS, Conseiller Communautaire, M. Gilles DULION, Vice-Président, M. Jean-Loup EVRARD, Conseiller Communautaire, M. Jean-Luc FERRAND, Conseiller Communautaire, M. Eric FILAINE, Conseiller Communautaire, M. George GENTIL, Conseiller Communautaire Délégué, M. Claude GERALDY, Conseiller Communautaire, M. Damien GODIET, Conseiller Communautaire, M. Rémi GRAND, Conseiller Communautaire, M. Damien GRZESZCZAK, Conseiller Communautaire, M. Olivier GUICHON, Conseiller Communautaire, Mme Valérie HERBELET, Conseillère Communautaire, Mme Sophie HERSCHER, Conseillère Communautaire, M. Ahmed HMAM, Conseiller Communautaire, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Communautaire, Mme Monique JANNET, Conseillère Communautaire Déléguée, M. Jean-Pierre JOURNE, Conseiller Communautaire, M. Moustapha KARIM, Conseiller Communautaire, M. Pascal LAUNOIS, Conseiller Communautaire, M. Francois LEJEUNE, Conseiller Communautaire, M. Franck LEROY, Président, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Communautaire, Mme Maryse LEVESQUE, Conseiller Communautaire, Mme Candie LHEUREUX, Conseillère Communautaire, M. Laurent MADELINE, Vice-Président, M. Didier MAILLIARD, Conseiller Communautaire, Mme Isabelle MAILLIARD, Conseillère Communautaire, M. Pierre MARANDON, Vice-Président, Mme Pascale MARNIQUET, Vice-Présidente, M. Denis MATHIEU, Conseiller Communautaire, M. Pascal PERROT, Vice-Président, M. Youri PHILIP, Conseiller Communautaire, M. Cédric PIENNE, Conseiller Communautaire, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Communautaire, M. Hervé RAVILLION, Conseiller Communautaire, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Communautaire, M. Luc SCHERRER, Vice-Président, M. Romain TISSIER, Conseiller Communautaire, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Communautaire, M. Gilles VARNIER, Conseiller Communautaire, Mme Eva VAUTRELLE, Conseiller Communautaire, Mme Nathalie WACKERS, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Laure WERBROUCK-CHAMERET, Vice-Présidente, Mme Nathalie GEOFFROY, Conseillère Communautaire, Mme Hélène PERREIN, Conseiller Communautaire, M. Eric PLASSON, Conseiller Communautaire, Mme Amélie PRADALET, Conseillère Communautaire, Mme Sylvie ROUILLE, Vice-Présidente, Mme Christine SIMART, Conseillère Communautaire.

Etaient excusés et représentés : Mme Denise MARTY, représentée par M. Damien GODIET, M. Benoît MOITTE, représenté par M. Franck LEROY, M. Joachim VERDIER, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jacques FROMM, représenté par M. Pierre MARANDON, Mme Christine MAZY, représentée par Mme Sophie HERSCHER, Mme Madeleine JAZERON, représentée par M. Sébastien PREVOTEAU, M. Georges LEHERLE, représenté par M. Emmanuel CHAMERET.

Etait excusé : M. Patrice DURAND, Conseiller Communautaire.

Etaient absents et non représentés : M. Jean-Michel COLIN, Conseiller Communautaire, M. Antony LOPPIN, Conseiller Communautaire, M. Frédéric MAILLET, Conseiller Communautaire, Mme Michèle POIRET, Conseillère Communautaire, M. Laurent RAVILLION, Conseiller Communautaire.

2021-05-1729

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2020-2025

Rapporteur : Jonathan RODRIGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux relatifs aux statuts et à ses modifications en date des 19 et 20 décembre 2016, 29 décembre 2017, 9 janvier et 18 juillet 2018,

Vu la délibération n°2018-02-463 relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et les modalités de mise en œuvre et de concertation,

Vu la délibération n°2019-11-1132 relative à l'approbation de la stratégie climat-air-énergie "AMBITION CLIMAT 2025" et à la demande de labellisation CAP CIT'ERGIE,

Vu la délibération n°2020-03-1225 relative à l'approbation du projet du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu l'avis de la Mission Régionale Autorité environnementale (MRAe) du 10 juillet 2020,

Vu l'avis du Préfet de région du 7 juillet 2020,

Vu l'avis du Président de la Région Grand Est du 7 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-11-1520 relative à l'arrêt de projet modifié du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) après avis de la MRAE et préparation d'une concertation publique,

Etapas réalisées avant approbation du PCAET

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, le plan climat-air-énergie territorial est obligatoirement élaboré par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 et est établi avant le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2017.

La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne a officiellement lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à travers une délibération en date du 15 février 2018 et un courrier d'engagement adressé à l'Etat le 27 février 2018. La Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne a validé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial par une délibération du conseil communautaire le 9 mars 2020. Lors de ce même conseil communautaire, la transmission du projet de Plan Climat Air Energie Territorial à l'Autorité Environnementale a été autorisée.

Le PCAET est soumis à Évaluation Environnementale suivant l'article R.122-17 alinéa 10 du Code de l'Environnement. Conformément à la procédure réglementaire concernant les plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le

PCAET et son rapport environnemental ont été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) qui a publié un avis le 10 juillet 2020, ainsi qu'au Préfet de région et au Président du conseil régional qui ont rendu leur avis le 7 juillet 2020. Le projet de PCAET et son rapport environnemental ont été modifiés pour intégrer les éléments pertinents de ces avis.

L'article 123-19 du code de l'Environnement prévoit également, que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public doit être mise en œuvre. Le projet a donc fait l'objet d'une consultation publique du 19 janvier au 20 février 2021, afin de recueillir les contributions de la population. Six observations ont été recueillies, mais n'ont pas vocation à apporter de modifications majeures au projet de PCAET (soit déjà prises en compte, soit ne relevant pas des compétences de l'EPCI).

Etapes post-approbation du PCAET à mettre en place

Le PCAET approuvé par le Conseil Communautaire devra être mis à disposition du public sur la plateforme informatique suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Le PCAET fait l'objet d'une évaluation, décrite à l'article R229-51 du code de l'environnement, à mi-parcours après 3 ans de mise en œuvre. Elle porte sur sa mise en œuvre et sur le dispositif de suivi et d'évaluation en présentant l'état de réalisation des actions et du pilotage du plan. Par ailleurs, le PCAET devra être révisé tous les 6 ans.

Rappel des grands objectifs du PCAET

Objectifs majeurs :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des consommations d'énergie
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable

Pour ce faire, le PCAET est décliné en 7 axes (économie locale, nouvelles énergies, logements, mobilité, adaptation au changement climatique, mobilisation du territoire, collectivités exemplaires) et 30 actions.

Instances de gouvernance et de partenariat du PCAET

Epernay Agglo Champagne fait converger sa politique climat-air-énergie vers une stratégie et un plan d'actions communs et cohérents à travers la démarche « Ambition climat 2025 ». La gouvernance mise en place concernera donc la démarche « Ambition climat 2025 ».

Un comité de pilotage et un comité technique seront mobilisés pour faire un bilan annuel des actions réalisées (par les différents services et partenaires principaux financiers et techniques) et de proposer des pistes d'amélioration générales sur la politique Ambition climat 2025 (orientations, priorisations, changement d'organisation). En fonction des sujets abordés et des besoins de la cheffe de projet, des groupes de travail thématiques seront formés de manière à agir de manière cohérente et opérationnelle plus rapidement. Ces groupes de travail, pour être le plus opérationnel possible, seront composés d'élus et d'agents. En parallèle, figureront deux instances ambassadrices, l'une interne nommée « Réseau Ambassadeurs Ambition climat », l'autre externe constituée par le Club climat. Les

membres de ces instances devront être sensibilisés et formés aux enjeux de la politique.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré,

APROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial d'Epernay Agglo Champagne, qui comprend les pièces suivantes :

- L'évaluation environnementale stratégique
- Le diagnostic complet
- Le rapport présentant la stratégie, le plan d'action et les modalités de suivi
- Le plan d'actions détaillé

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment concernant la démarche réglementaire à suivre.

Adopté à la majorité des votants (73 voix pour - 1 contre : M. RAVILLION - 2 abstentions : M. MATHIEU , Mme PERREIN).

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la préfecture le

Le Président du Conseil d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché le 28 mai 2021 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982



Anne-Laure GRIMPRET

ANNE-LAURE GRIMPRET
2021.05.27 11:18:13 +0200
Ref:20210527_111202_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.